

Addendum E11 - Autres effets

Question 1 :

Question 2 :

Question 3 :

**Décrire les autres impacts potentiels de la** demande

La description d'éventuels effets " autres " que ceux déjà examinés dans l'addenda E est également incluse dans le rapport d'évaluation d'impact sur l'environnement du projet. L'EIE du projet est déjà conçue de manière si large que tous les effets possibles sur les personnes et l'environnement ont été pris en compte, concrètement en incluant des scénarios de développement de l'aéroport lui-même ainsi que de ses environs immédiats (voir le chapitre 4.2.4 de l'EIE). Les effets sur les personnes et la santé sont traités aux chapitres 12.5 et 13.5, et les effets sur le climat au chapitre 14.4 du rapport d'évaluation d'impact sur l'environnement.

Préciser les mesures **utilisées pour** prévenir ou atténuer ces effets.

Les mesures de limitation des impacts sur les personnes et la santé sont avant tout les mesures de limitation des impacts sur l'air et le bruit ; en outre, bien entendu, la plupart des mesures de toutes les autres disciplines (sol, système hydrique, biodiversité, etc.) contribueront également à limiter les impacts sur les personnes et la santé. Voir l'E-addenda correspondant pour une synthèse des mesures et la référence aux passages du RIE.

Les mesures d'atténuation de l'impact sur le climat sont regroupées dans la "Net Zero Carbon Road Map" décrite au point 14.5.3 de l'EIE ; les mesures sont essentiellement les mêmes que les mesures de réduction de la consommation d'énergie et les mesures de réduction des émissions atmosphériques.

Justifier pourquoi ces effets peuvent être significatifs ou non.

Aucun nouvel impact n'est à attendre de la poursuite de l'exploitation. Comme mentionné dans la conclusion 12.6.1, l'aéroport s'est développé organiquement et progressivement au cours des dernières décennies dans sa zone d'exploitation existante. L'aéroport de Bruxelles est établi à cet endroit depuis longtemps, de sorte que la zone environnante s'est développée en même temps que les développements qui ont eu lieu, pour ainsi dire, et les résidents locaux sont habitués à l'impact visuel de l'aéroport.

Des mesures d'atténuation supplémentaires sont proposées pour les effets sur la santé des émissions de NOz et du bruit du trafic aérien (bien que calculées par rapport à une situation de référence fictive sans aéroport). Les mesures d'atténuation et l'approche prévue par BAC sont compilées dans l'addendum "mesures d'atténuation".

En ce qui concerne l'atténuation des effets des émissions de CO2, la poursuite des réductions par la mise en œuvre de la feuille de route de la stratégie "Net Zero Carbon 2050/2030" est un objectif clé.

Addendum E11 Autres effets potentiels OVA BAC Page 1 de 1